

SAINT-DENIS  
ET VOUS

LE TRAVAIL DES ÉLUS  
SUR LE TERRAIN

LES ACTIONS DE L'INTER-  
COMMUNALITÉ

L'ÉCOLE, LA JEUNESSE  
SPORT ET CULTURE

LA VIE ÉCONOMIQUE  
ET L'EMPLOI

ASSOCIATIONS  
ACTION SOCIALE  
ET SOLIDARITÉ

## > CME et CMJ

### Les jeunes s'investissent pour leur commune

À Saint-Denis-lès-Bourg, le Conseil municipal d'enfants (CME) et le Conseil municipal des jeunes (CMJ) sont très actifs et impliqués dans la vie locale.



Le CME et le CMJ permettent à des enfants motivés de s'investir dans la commune, de s'ouvrir à la vie locale, de créer des liens entre enfants qui, pour certains, viennent d'écoles (Village, Peloux, Lilas) ou de collèges différents (privé, Péronnas, Saint-Denis). C'est aussi l'occasion de parler de citoyenneté avec les jeunes, mais aussi de discuter de l'actualité, de ce qu'il se passe pour eux, dans leurs vies.

À Saint-Denis, le CME fête sa 22<sup>e</sup> année d'existence et le CMJ existe depuis 3 ans.

#### > Fonctionnement

Les jeunes sont encadrés par Dominique Bergonso, conseillère

municipale, et Marine Faivre, animatrice de Pôle Pyramide. Ils se retrouvent durant 1 h 30 tous les 15 jours et participent à de nombreuses actions sur le terrain. Les rendez-vous sont le mercredi pour le CME et le samedi pour le CMJ.

Les jeunes sont élus et s'engagent pour deux années.

Ils sont également présents sur les manifestations importantes : vœux de la municipalité, une naissance-un arbre, inauguration de la rue de la Charpine, Cessez le feu en Algérie, journée des déportés (28 avril), 8 mai, 11 novembre...

✓ **À savoir : Les prochaines élections auront lieu à la rentrée. Une information sera faite dans les écoles et les collèges.**

GUILLAUME FAUVET, MAIRE

#### Le social au cœur de l'action communale

Les champs relevant du domaine de l'action sociale sont nombreux, parfois méconnus et bien souvent intégrés à de nombreuses démarches menées par la commune. Ils sont pourtant au cœur des interventions municipales et font partie de nos priorités tant ils touchent au quotidien de bon nombre d'entre vous. L'action sociale concerne en premier lieu le domaine de la jeunesse avec, en particulier, l'aide au fonctionnement de la crèche, de la cantine ou encore du périscolaire : ainsi, les subventions de la commune complétées par celles de la CAF représentent une part importante du budget de Pôle Pyramide ou de Bout'Chou. Les associations jouent un rôle essentiel et fédérateur en matière de lien social et de vie locale. La récente assemblée générale de Pôle Pyramide a en particulier montré la diversité des interventions du centre social tout comme celles des publics touchés, des plus jeunes aux seniors, en passant par les familles ou les ados. Des structures comme la MARPA ou l'ADMR installés dans la commune jouent également un rôle prépondérant en assurant un accompagnement bien souvent essentiel au quotidien pour de nombreuses personnes.

À la mairie, c'est le comité communal d'action sociale (CCAS) piloté par Valérie Feraud, conseillère déléguée à l'action sociale qui assure le suivi des demandes et qui détermine les modalités d'accompagnement individuel ou collectif. Vous trouverez dans ce journal un livret vous présentant les différents dispositifs de soutien. La mairie intervient également dans le domaine de l'habitat, en contribuant au développement du parc de logements locatifs ou encore en intervenant, pour partie, dans l'attribution des logements vacants.

Merci également à tous les habitants et bénévoles qui donnent de leur temps pour aider leur voisin ou d'autres habitants de la commune. Ils contribuent, souvent anonymement, à la grande chaîne de solidarité et de proximité qui fait le sens de nos communes. Faire preuve d'action sociale, c'est aussi tout simplement s'inscrire dans la société. À l'approche de l'été, les occasions de sortir et de participer à des manifestations locales à Saint-Denis ou dans les environs vont se multiplier. Je vous souhaite d'en profiter pleinement, de passer de bon moment et faire de chaleureuses rencontres.



**JULES (CME)**  
« J'aime beaucoup participer aux nouveautés de la commune. J'aime participer aux rencontres, aux échanges et aux visites. Je trouve dommage qu'il n'y ait pas plus d'enfants »

**ANTOINE (CME)**  
« Le CME, c'est sympa. Tu améliores la commune, tu trouves des projets, tu rencontres les autres CME. J'aime bien y aller. »

**VICTORIEN (CMJ)**  
« Je trouve que le CMJ c'est bien parce qu'on apprend des choses sur la commune et il y a toujours une bonne ambiance. On fait des actions concrètes (plantation d'un arbuste pour une naissance). Je trouve qu'on ne fait pas assez de choses utiles pour la commune (comme le nettoyage de printemps) et qu'on ne les organise pas assez. »

ILS EN  
PARLENT...

**EVAN (2<sup>e</sup> ANNÉE DE CMJ)**  
« Grâce au CMJ et au CME, nous avons pu discuter, débattre et même parfois mettre en œuvre des idées que nous avons proposées ou que des camarades de classe nous ont demandé de faire passer. Nous avons ainsi pu par exemple commencer la sécurisation des routes de campagnes, notamment pour les cyclistes. Nous apprenons également le "temps politique" pour la mise en œuvre des projets, qui ne vont pas toujours aussi vite que l'on voudrait ! »

**DOMINIQUE BERGONSO**  
« Les jeunes du CME et du CMJ débordent d'idées et de projets. Dès qu'ils sont élus, ils s'investissent complètement. Toutefois, ces deux dernières années, il est compliqué de mettre ces actions en pratique, car le nombre de jeunes est en baisse ! Ils mériteraient pourtant d'être plus nombreux. »



**Un printemps agité**

Quelles seront les conséquences au niveau local des résultats des élections européennes et du mouvement de contestation des gilets jaunes, alors que les réformes nationales se succèdent à grande vitesse comme le projet pour une école de la confiance ?

Un des principaux articles de ce projet de loi prévoit l'instauration d'une obligation d'instruction à partir de trois ans, au lieu des six actuellement, en prévoyant une compensation des dépenses supplémentaires induites pour les communes. Si l'objectif du projet est louable, la nouvelle organisation engendrera des frais supplémentaires de personnel communal et associatif bien que localement nous offrons déjà cette possibilité d'accueil. Notre préoccupation porte sur le remboursement des frais supplémentaires alors que la dotation globale de compensation diminue lentement, mais sûrement induisant des problèmes de trésorerie communale. Localement, l'année 2019 verra une augmentation importante des charges de personnel consécutive à un renouvellement des effectifs et une évolution importante du taux de cotisation des primes d'assurance correspondantes. Nous sommes vigilants, mais avec nos pouvoirs très limités, nous ne pouvons que constater et vous alerter. La rentrée s'annonce délicate, mais que cela ne vous empêche pas de passer un bel été.

**Le groupe Minoritaire**  
Tél. 07 87 85 08 26

**ÉCHOS DU CONSEIL**

**> Conseil municipal d'avril 2019**

**Environnement/Cadre de vie**

- Présentation du diagnostic des aménagements cyclables existants et en projet
- Aménagement de l'allée des sports: présentation des éléments issus de la concertation avec les riverains et les associations utilisatrices du 13 novembre 2018
- Information sur l'ouverture du sentier pédestre entre le chemin des Cadalles et le chemin du Champ du Comte

**Urbanisme/Travaux**

- Présentation du projet immobilier des Viards
- Point sur les travaux de voirie en cours, allée de la grange maman et chemin des Oures

**Administration générale**

- Avis défavorable de la commune sur la cession par Dynacité de 23 logements sociaux sur le territoire de la commune

**Finances**

- Présentation des principaux investissements 2019
- Présentation du budget de la CA3B

**Communication**

- Participation de la commune au dispositif d'usine à sites mené par la communauté d'agglomération pour la mise en place d'un nouveau site Internet communal, à compter de septembre 2019

**Vie locale et culturelle**

- Présentation des projets associatifs organisés autour du thème du projet culturel communal 2019 « L'art et l'espace » (fête des écoles, cinéma plein air, projets artistiques, fête des Lumières...)
- Accueil d'une résidence d'artistes sur la commune

L'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux est consultable sur le site internet de la mairie [www.stdenislesbourg.fr](http://www.stdenislesbourg.fr)

**ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS (CME) ET DU CONSEIL MUNICIPAL JUNIOR (CMJ)**

**> Du côté du CMJ**

Le CMJ a visité le théâtre de Bourg et ses coulisses mercredi 29 mai. Les jeunes ont réalisé des panneaux pour le jalonnement rural et l'un d'entre eux est installé.

Ils iront visiter la Banque alimentaire de l'Ain mercredi 26 juin.

Les jeunes se sont beaucoup impliqués dans le nettoyage de printemps qui a eu lieu le premier week-end des vacances de printemps. C'était une action qu'ils avaient proposée. Ils ont travaillé d'arrache-pied sur les affiches. Tout s'est très bien passé et ils ont pris à cœur ce nettoyage. Au total, 5 sacs de déchets ont été récoltés ! Étaient présents le CME, le CMJ et leurs copains. Tout le monde a bien joué le jeu. Le CMJ a également travaillé sur une affiche pour une course enfants qui aura lieu pendant la vogue de juillet. Ce sera la troisième course pour enfants cette année.

Le 29 juin, le CME et le CMJ iront visiter les ruches en compagnie des membres de la commission environnement. Ce jour-là, un hôtel à insectes sera installé.

Enfin, le 3 juillet, le CMJ ira visiter le Palais de Justice de Bourg et assistera à une audience.

**> Du côté du CME**

Les enfants du CME ont été bien occupés par la préparation de leur inter CME qui s'est tenu mercredi 20 mars. Au total, près d'une cinquantaine de jeunes ont été accueillis.

Les enfants ont été invités par le CME de Viriat et c'est Dominique Bergonso qui les a accompagnés. Ils ont assisté à la projection du film « Chacun pour tous », traitant du handicap, ce qui leur a beaucoup plu.

Le 12 juin est prévu un après-midi festif en forêt de Seillon.

Un projet « anti gaspi » au restaurant scolaire a été lancé. Il sera à concrétiser l'an prochain.

Le CME s'est rendu à deux reprises à la MARPA : un après-midi jeux et un après-midi vidéo pour la préparation des vœux.



**> Urbanisme**

**Les projets de 2019**

Plusieurs réalisations sont en cours à Saint-Denis.

Le gros projet de l'année 2019 est la réalisation du **lotissement des Viards**. Ce projet est porté par le bailleur Ain Habitat. Le permis de construire sera déposé durant l'été et la première phase devrait démarrer fin 2019 pour s'achever fin 2020.

Au total, 40 logements sont prévus, dont 21 en locatif et 19 en PSLA (prêt social location-accession). Ces maisons individuelles iront du T2 (50 m<sup>2</sup>) au T4 avec duplex (90 m<sup>2</sup>). Chaque foyer disposera de deux places de stationnement et d'un petit jardin.

Ce lotissement verra le jour le long de l'avenue de Bresse, aux abords du Pré joli. La construction sera répartie en trois tranches.

Concernant le projet **Vice Versa**, rue de Schutterwald, la troisième tranche (appartements en accessions à la propriété) est en cours et la livraison est prévue fin 2019.

Cet éco quartier, dont la réalisation est assurée par AFA (Aménagement foncier de l'Ain), est constitué d'appartements et de locaux commerciaux.

Après une longue pause due à des problèmes avec les entreprises, les travaux de construction du **bâtiment SEMCODA**, avenue de Bresse, ont repris. La livraison est prévue pour le dernier semestre 2019.

Les locaux accueilleront des activités tertiaires et le centre médical actuellement rue Closterman qui gagnera en place et en confort

**> Chemin des Oures**

**Les travaux se terminent**

Le marché a été attribué à **Eiffage Construction**. Les travaux ont débuté en mars et s'achèveront fin juin 2019.



L'objectif des aménagements en cours est de créer une continuité piétonne sécurisée ainsi qu'un accès facilité pour les personnes à mobilité réduite sur la totalité des trottoirs. L'arrêt de bus répondra également aux normes d'accessibilité.

Concernant la voirie, deux plateaux surélevés ainsi qu'une écluse seront installés afin de réduire la vitesse de circulation. Le réseau d'assainissement a quant à lui été repris.

Les bacs individuels pour les ordures ménagères seront retirés. Les poubelles seront désormais à déposer au point d'apport enterré au bout du chemin des Oures.

Le coût de réalisation de ces travaux est de 300 000 € HT.

**> Lieudit le Moulin neuf : les travaux ont démarré**

Les travaux d'aménagement du secteur de la Veyle au lieudit le Moulin neuf ont débuté fin mai et se termineront fin septembre.

Ces travaux sont réalisés dans le cadre de la loi sur la continuité écologique qui spécifie que sur certains tronçons de rivières, il ne doit pas y avoir d'obstacles aux déplacements des êtres vivants.

Or, au lieudit le Moulin neuf, il existait une vanne qui ne permettait pas d'assurer la continuité écologique.

Les travaux qui sont entrepris répondront à cet objectif, tout en prenant en compte l'entreprise Danancier (pisciculture) qui a besoin d'un certain niveau d'eau pour l'alimentation de ses bassins.

Le coût de ces travaux est de 250 000 € TTC et est financé à 80 % par l'Agence de l'eau.



**> Randonnée : ouverture de sentiers**

La commission environnement travaille depuis le début du mandat sur la liaison de sentiers pédestres afin de pouvoir bénéficier de sentiers de randonnée non goudronnés.

En effet, de nombreux randonneurs et/ou joggeurs avaient sollicité la municipalité en ce sens.

L'objectif a été de relier le quartier des Cadales au quartier du chemin du Champ du Comte par 300 m de sentiers qui longent les parcelles agricoles, afin de ne pas gêner leur exploitation.

Ainsi, la commission a rencontré les exploitants des terrains et les propriétaires pour leur proposer une convention qui a été signée samedi 30 mars. Les exploitants se sont engagés à laisser un sentier enherbé de 3 m de large, ce qui permettra aux services techniques de la commune d'en assurer l'entretien. Aucun aménagement particulier n'a été réalisé. Ces sentiers étant désormais inscrits dans le PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée), le règlement des itinéraires de randonnées s'y applique :

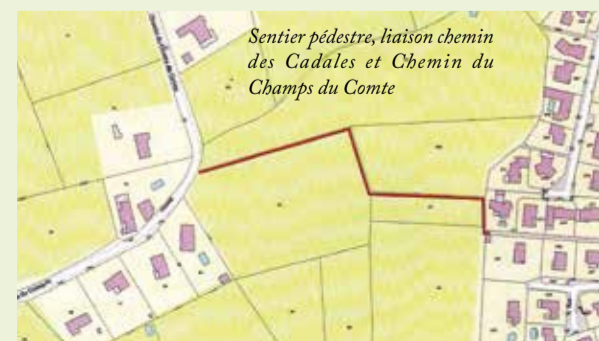
- Respect des lieux
- Pas de véhicule à moteur
- Pas de chien non tenu en laisse
- Ne pas prélever de végétation

Trois sentiers ont donc été ouverts :

- liaison entre le chemin des Cadalles et le chemin du Champ du Comte
- liaison entre le chemin de Viocet et le chemin des Gaillards
- liaison entre le chemin de Viocet et le chemin du Portail.

**✓ À noter :**

- Les deux courses pédestres de la Vogue emprunteront ces nouveaux sentiers
- La balade communale annuelle se tiendra samedi 5 octobre





## > Déborah Diamé

Arrivée le 2 mai, Déborah Diamé est la nouvelle directrice générale des services.

Âgée de 37 ans et mère de deux enfants, Déborah a occupé le poste de secrétaire générale durant huit ans au sein de la commune de Saint-Amour, dans le Jura.

« J'avais envie d'évoluer dans une collectivité de taille plus importante. J'ai été séduite par la commune de Saint-Denis-lès-Bourg parce que les projets y sont nombreux et elle est très dynamique. J'aime le fait de travailler en concertation avec la population comme c'est le cas ici. Ce poste m'offre également l'opportunité d'élargir mes compétences, notamment dans les secteurs de la culture, de l'enfance et de la petite enfance. »

Très sportive, Déborah aime aussi lire et écouter de la musique.



## > Résidence d'artistes

Mimi et Eddy s'installent dans la commune

La municipalité a mis un local à disposition de deux artistes afin que vive leur atelier, mais aussi pour travailler avec les associations et les écoles sur le thème de l'année, défini dans le cadre du projet artistique et culturel (PTEAC) de la commune.

Mimi et Eddy sont deux artistes qui souhaitent permettre à tous d'accéder à l'art, même ceux qui n'ont pas beaucoup de moyens. Leurs ateliers sont des moments de partage où chacun fait en fonction de son âge et de ses capacités.

« Nous travaillons essentiellement avec des matériaux de récupération, explique Mimi. Nous faisons très attention à ne pas utiliser de produits toxiques. Notre idée est de créer des objets à partir de ce qu'on trouve, tout en étant respectueux de l'environnement. Dans le cadre de nos ateliers, nous ne faisons pas à la place des personnes, notamment des enfants. Nous ne retouchons pas leurs réalisations. Nous mettons beaucoup de sens dans ce qui est fait et nous ne souhaitons pas dénaturer la personne. L'objet obtenu est le témoignage de ce qu'est la personne (ou l'enfant) au moment où elle le fait. Nous nous adaptons à tous les âges, à toutes les particularités... On n'est pas tous pareils ! C'est ce qui fait la richesse de la vie ! »

### > Interventions dans le cadre du PTEAC

« Pour le PTEAC, nous avons un certain nombre d'heures à réaliser et nous travaillons avec Pôle Pyramide, le Club des aînés, le Comité de fleurissement, le collège et l'école des Vavres. Le thème de l'année est "Art et Espace". Avec l'école des Vavres, nous avons réalisé le bonhomme Lun'hiver qui a été brûlé lors de la fête du printemps. Avec le Club des aînés, nous allons réaliser des mobiles "temps suspendu de convivialité". Avec le collège, nous allons créer des extra-terrestres. Avec le Comité de fleurissement, nous allons réaliser une soucoupe volante. Nous installerons ces réalisations sur les ronds-points. Nous allons également mettre en place des ateliers pour juillet et août avec Pôle Pyramide où seront fabriquées des soucoupes volantes. »

### > Un atelier ouvert à tous

Chacun peut venir passer un moment créatif et récréatif en compagnie de Mimi et Eddy et travailler sur un projet personnel, quel qu'il soit. Que vous soyez en groupe ou individuel, si l'envie vous prend, n'hésitez pas à venir découvrir cet espace de liberté où tout le monde pourra s'exprimer !

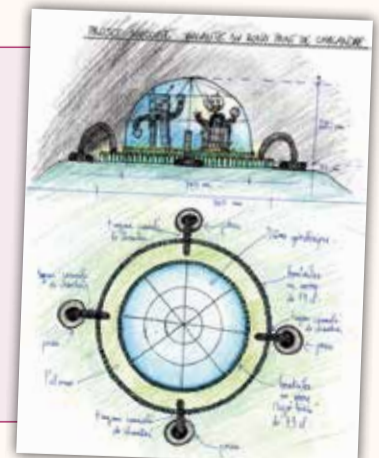
Inauguration de l'atelier vendredi 21 juin à partir de 18 h 30

Venez nombreux !

### > Besoin de matériel de récupération

Pour construire la soucoupe volante, Mimi et Eddy ont besoin de 150 bouteilles de vin 75 cl (en verre — vides) et de 200 bouteilles de bière 33 cl (en verre — vides).

Vous pouvez déposer vos bouteilles vides à l'atelier.



Contact

L'Art' en Tête – Mimi et Eddy – 25 rue du Village (au pied de l'arrêt de bus, entre la mairie et l'église)

un.amour.de.duo@orange.fr — 07 88 34 81 95 — 06 47 74 02 03.

# > Cet été, ça va bouger !

La période estivale approche et de nombreuses animations seront proposées pour que petits et grands puissent se retrouver et se divertir.

## PÔLE PYRAMIDE : L'ÉTÉ DES 7 LIEUX

Cet été, le centre social va se déplacer dans sept lieux différents de la commune durant six semaines. Ce sera l'occasion d'aller installer un stand de plein air trois jours par semaine dans les différents quartiers de Saint-Denis afin de faire connaître le centre social et toutes les activités qui y sont proposées.

- La semaine du 3 juin, Pôle Pyramide était rue Georges Sand
- La semaine du 10 juin, le centre social était dans le secteur de l'allée des planes et de la rue des flèches

### PROCHAINS RENDEZ-VOUS :

- Semaine du 17 juin : allée Rimbaud, impasse Pascaline et rue Pascal
  - Semaine du 24 juin : chemin des Lazaristes et rue Brillat Savarin
  - Semaine du 1<sup>er</sup> juillet : rue Prévert et rue du village
  - Semaine du 8 juillet : rue des Viards
  - Le 12 juillet au Pré joli pour le ciné plein air
- Pôle Pyramide sera présent chaque semaine dans les quartiers les mardis de 16 h à 19 h, les mercredis de 9 h à 12 h et les jeudis de 16 h à 19 h.  
Au programme : jeux le mardi, ateliers simples le mercredi et apéro-musique le jeudi.

## COMITÉ DES FÊTES : LA VOGUE

Le week-end des 20 et 21 juillet se tiendra la traditionnelle vogue de Saint-Denis.

Cette année, quelques changements de programme, avec notamment un repas jambalaya (paëlla blanche) le samedi soir qui sera cuisiné directement en salle par un traiteur choisi pour l'occasion.

Comme tous les ans, les forains seront présents et un feu d'artifice sera tiré le samedi soir. Nouveauté cette année, un « septathlon » sera organisé le dimanche après-midi à la salle des fêtes pour les enfants. C'est le Comité qui préparera cette nouvelle animation où les petits pourront participer à un parcours de sept jeux différents.

Le dimanche seront organisées une course à pied le matin par Saint-Denis Rando et une course cycliste l'après-midi par Saint-Denis Cyclisme.

Le Comité des fêtes proposera un concours de pétanque le samedi après midi.

Après le feu d'artifice, qui cette année sera sur le thème de l'art et de l'espace, un DJ assurera l'animation en plein air du samedi soir.

Le dimanche midi, un repas barbecue sera proposé. Cet été, plusieurs de nos amis roumains seront présents.

Durant tout le week-end, vous trouverez sur place buvette et restauration rapide.

# > Festival de la bière : une belle réussite

La première édition du festival de la bière organisée par le Comité des fêtes s'est tenue le week-end des 27 et 28 avril à la salle des fêtes. Miss Rhône Alpes était présente pour l'inauguration.

Une première très réussie avec la présence de treize brasseurs qui ont été satisfaits de l'organisation et du nombre de visiteurs. Durant tout le week-end, c'est dans une ambiance bon enfant que près de 400 personnes ont rendu visite aux différents brasseurs qui proposaient des dégustations de bières sur leurs stands.

Une petite restauration rapide était proposée en parallèle (sans vente de bière) par le Comité des fêtes.

Le samedi soir, le groupe Rock Road s'est produit en concert pour le plus grand plaisir de près de 250 spectateurs.

Ce festival, innovant et sympathique, a beaucoup plu et les brasseurs, comme le Comité des fêtes, sont partants pour une deuxième édition l'an prochain !



## > Musique et théâtre

Les écoles gardent le rythme

En raison de la suppression des TAP, la municipalité a souhaité maintenir une action autour de la musique et du théâtre à destination des enfants.



L'équipe municipale a réuni les différentes structures qui s'occupent des jeunes dans la commune. Ainsi, les crèches, le Sou des écoles, l'école du Village, Pôle Pyramide, la médiathèque et Accords Musique se sont retrouvés avec la même envie : celle de mettre en place un projet où musique et théâtre trouveraient toute leur place au sein de différentes classes.

Plusieurs séances ont été organisées avec une classe de CM1 (classe de Cécile Costa) et une classe de CP/CE1 (classe de Carine Bruyère).

### Slam en CM1

Pour les élèves de CM1, ce sont Pauline Favre et Jean-François Bidet d'Accords Musique qui sont intervenus pour 11 séances, à raison d'une tous les 15 jours. Les élèves de CM1 ont travaillé autour du texte, du rythme et de l'écoute pour créer leurs propres slams (poésies accompagnées par de la musique). Les enfants ont chacun travaillé un texte sur le rêve et une poésie a été mise en slam.

### Théâtre en CP/CE1

Pauline Favre et Thibaut Larue ont accompagné les élèves de CP/CE1 durant 11 séances également, réparties tous les 15 jours.

Carine Bruyère, l'institutrice, a choisi une pièce de théâtre : L'Anniversaire de Sardinette. Dans un premier temps, les enfants ont créé de petites chansons sur le thème de l'eau. Dans un deuxième temps, les transitions de la pièce (mise en scène par l'institutrice) ont été mises en musique.

✓ **À noter :** Pauline Favre coordonnera l'association Accords Musique l'an prochain. Avec Jean-François Bidet, elle travaille depuis un an à la passation de pouvoir.

### À NOTER

## > Rentrée scolaire 2019-2020

Les inscriptions à l'école se font dès maintenant

Les parents dont les enfants sont nés en 2017 doivent prendre attache avec les services de la mairie pour procéder à une préinscription en vue de leur scolarisation à la rentrée prochaine. Pour cela, il faut se munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

En fonction de leur lieu de résidence, les parents seront alors informés de l'école de rattachement à leur quartier qui accueillera leur enfant dès l'année scolaire 2019-2020.

Une fois cette première démarche effectuée, les parents pourront prendre contact avec l'école pour finaliser l'inscription.

✓ **À noter :** des réunions plénières seront organisées par les établissements afin que soient présentés le fonctionnement et les locaux aux nouveaux arrivants.

- École du Village : jeudi 27 juin à 18 h au restaurant scolaire. Seront présents Pôle Pyramide et le Sou des écoles
- École des Vavres : samedi 29 juin au matin

Ces réunions concernent les familles qui auront procédé à la préinscription de leurs enfants en mairie.

### ✓ A savoir :

Des passerelles (temps où les enfants viennent découvrir les classes) sont organisées dans le courant de l'année entre les structures d'accueil de petite enfance et les écoles afin de faciliter l'intégration des petits pour leur première année scolaire.

## > Exercice d'évacuation d'un car

Les consignes de sécurité ont été rappelées

Les classes de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ont participé jeudi 4 avril à un exercice d'évacuation d'un car, organisé en partenariat avec le Conseil départemental et la police nationale.



Comme le souligne Raphaël Nicolet, principal de l'établissement : « dans le cadre du parcours culturel, deux voyages scolaires ont été organisés par le collège : un en Espagne du 8 au 12 avril pour des élèves de 3<sup>e</sup>, et un en Auvergne du 13 au 17 mai pour des élèves de 4<sup>e</sup>. Ces deux

voyages se sont faits en car, c'est la raison pour laquelle je tenais à l'organisation de cet exercice avec la participation de tous : élèves comme adultes assurant l'encadrement des sorties. Il a été construit sur le même modèle et avec les mêmes partenaires que celui piloté par le Conseil départemental et qui concerne les élèves de 6<sup>e</sup> en début d'année scolaire. Cet exercice a permis, sans aucun doute, de remettre en mémoire le bon positionnement des personnes et le bon déroulé d'une évacuation efficace. »

Deux simulations d'évacuation du car supervisées par le sous-brigadier Desvignes du commissariat de Bourg-en-Bresse ont été réalisées par chaque groupe d'élèves.

« Si le car est immobilisé, les élèves et leurs accompagnateurs doivent savoir quoi faire en cas d'évacuation, explique ce dernier. Celle-ci doit être rapide, mais sans précipitation. Le non-respect des consignes par un seul des passagers peut entraîner un danger pour tous les autres. »

## > Championnat de France de Run & Bike

Le collège Yvon Morandat dans la course

Quatre collégiens ont participé aux Championnats de France UNSS de Run & Bike qui ont eu lieu à Albi, sur le site de Cap'découverte, du 3 au 5 avril dernier.



Les élèves ont participé à deux épreuves réparties sur trois jours : un Duathlon<sup>1</sup> et un Run & Bike<sup>2</sup> (7 boucles de 2 km). La poursuite des épreuves pour les participants était fonction des résultats du Duathlon. Le météo durant le championnat n'était pas idéale puisqu'ils étaient sous la neige.

Les quatre Bressans ont décroché une belle 21<sup>e</sup> place au scratch<sup>3</sup>. Bien que partis avec 50 secondes de retard sur les premiers (après le Duathlon), les quatre élèves sont parvenus à tenir leur rang et même à gagner une place. Ils n'ont rien à regretter et n'ont pas à rougir de cette performance, car ils ont fait de leur mieux, ont tout donné et ont appliqué à merveille les stratégies élaborées. Bravo donc à Mila, Clémence, Cyprien et Robin pour leur performance et leur état d'esprit!

De retour sur nos terres, des souvenirs resteront de cette aventure sportive, mais aussi culturelle et humaine.

Les accompagnateurs étaient Jan Ober et Jean-Pierre Koenig.

1- Le duathlon est un sport enchaîné dérivé du triathlon qui combine une épreuve de course à pied suivie d'une épreuve de cyclisme puis d'une dernière manche de course à pied

2- Le Run & bike est une épreuve sportive généralement pratiquée lors d'un raid nature. C'est un sport qui se pratique par équipe de deux. Le principe du Run & bike est d'alterner course à pied et VTT, l'équipe disposant d'un vélo pour deux coureurs

3- Scratch : un système de classement mixte dans le sport, en cyclisme, course à pied, triathlon, voile et tir à l'arc

## > Exposition « Vies brisées »

Les collégiens sensibilisés à la prévention routière

En partenariat avec la municipalité, les 146 élèves de 3<sup>e</sup> du collège Yvon Morandat ont reçu une action de sensibilisation à la prévention routière.

Lundi 6 et mardi 7 mai, une intervenante départementale de la sécurité routière, également bénévole à l'AVEMA (Aide aux victimes et médiations dans l'Ain) est venue apporter son témoignage aux six classes de 3<sup>e</sup> durant toute une journée.

Cette personne, elle-même accidentée de la route, a illustré ses propos avec une exposition de photographies montrant l'impact des conduites routières à risques sur les personnes et leurs entourages.

Cette prise de conscience vient compléter la préparation à l'ASSR 2 (attestation scolaire de sécurité routière) que les élèves de 3<sup>e</sup> auront à passer par l'intermédiaire du collège. L'obtention de cette attestation est nécessaire pour l'inscription au permis de conduire.

Les élèves de 5<sup>e</sup> passeront quant à eux les épreuves de l'ASSR 1, nécessaire pour la conduite d'un cyclomoteur.



## Infos pratiques

### Toutes les aides du CCAS sont soumises à conditions :

- conditions de ressources selon un barème défini
- conditions d'habitation : vivre à Saint-Denis-lès-Bourg
- conditions d'âge
- conditions de statut social

La présentation de certains justificatifs est obligatoire pour l'instruction des dossiers en fonction des demandes formulées (pièce d'identité, justificatif de domicile, avis d'imposition ou de non-imposition, certificat de scolarité...).

Le CCAS est tenu au secret professionnel et tous les éléments qui peuvent lui être transmis restent strictement confidentiels.



## Contact



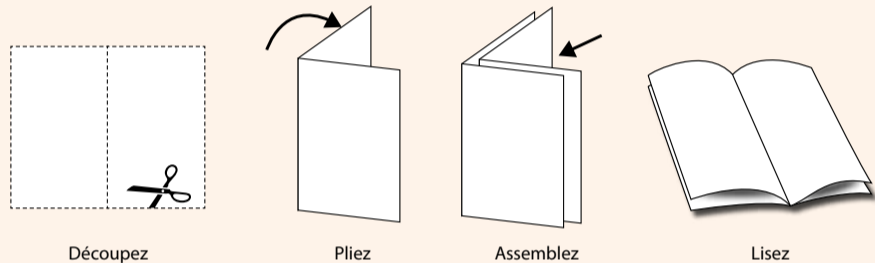
Pour de plus amples renseignements

**Jessica Marini — CCAS**

téléphone : 04 74 24 45 56

mail : n.regragui@stdenislesbourg.fr

? Fascicule du CCAS : mode d'emploi



8 / Jessica Marini — 04 74 24 45 56 — n.regragui@stdenislesbourg.fr

# CCAS

## Centre communal d'action sociale

Une difficulté financière ? *partage*

*bienvieillance*

Besoin d'un coup de pouce ? Un coup dur ?

Financer le permis de conduire ?

*solidarité*

Partir étudier à l'étranger ?

*entraide*

Je suis une personne âgée seule et isolée, comment faire ?

Me déplacer ?

*bonheur*

Jessica Marini — 04 74 24 45 56 — n.regragui@stdenislesbourg.fr / 1

## Habitants de la commune

### Aides financières individuelles

Des difficultés financières ponctuelles peuvent mettre en péril l'équilibre du foyer. Des aides individuelles peuvent être délivrées par le CCAS, suite à un bilan établi par un travailleur social.

### Aides alimentaires

#### Banque alimentaire

Les familles en difficulté peuvent bénéficier une fois par semaine d'un colis de denrées alimentaires fourni par la Banque Alimentaire de l'Ain.

#### Épicerie solidaire

L'épicerie solidaire se présente comme un commerce de proximité classique. Elle permet à des personnes ayant des difficultés économiques de réaliser leurs courses à moindre coût. Grâce aux économies réalisées, les personnes bénéficiaires pourront mener à bien un projet personnel (soins médicaux imprévus, remplacement d'un appareil ménagé défectueux...).

Le plus  
Accéder à des produits frais, des fruits, des légumes ainsi qu'à des produits d'épicerie non alimentaire.

### À noter

Les clients bénéficiaires sont orientés vers l'épicerie solidaire par un travailleur social. La durée d'accès est limitée et chaque client bénéficiaire est accompagné afin de travailler son projet personnel à réaliser durant le temps d'accès à l'épicerie solidaire.

6 / Jessica Marini — 04 74 24 45 56 — n.regragui@stdenislesbourg.fr

## Enfance



## Les bons vacances

### Objectif

Permettre aux enfants de se socialiser, de devenir autonomes et de développer leurs connaissances lors des vacances scolaires et hors scolaires durant des séjours en colonies, accueil de loisirs sans hébergement, classes vertes, classes de neige, séjour linguistique...

### Nouveauté à partir de 2019

Pour toutes les activités gérées par Pôle Pyramide : s'adresser directement au pôle socioculturel qui perçoit les subventions et qui instruit l'ensemble des dossiers.

Pour les activités proposées par Terre en couleurs, les autres centres ou les collèges : s'adresser en mairie.



### Pratique

Cette aide est limitée à 60 jours par année civile et par enfant. Elle permet de prendre en charge partiellement le coût des séjours. Réservé au moins de 18 ans.

Jessica Marini — 04 74 24 45 56 — n.regragui@stdenislesbourg.fr / 3

## Qu'est-ce que c'est ?

**Le Centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public autonome, qui dispose d'un budget propre alloué par la municipalité.**

Le CCAS est géré par un conseil d'administration, composé de six conseillers municipaux, et de sept personnes participant à des actions d'animation, de prévention ou de développement social, menées dans la commune. Il est présidé par le maire. Le CCAS assure différentes missions directement orientées vers la population.



Outre ses missions légales obligatoires (procédure de domiciliation administrative, obligation alimentaire...), le CCAS met en place la politique sociale de la commune.

**Le conseil d'administration du CCAS de Saint-Denis-lès-Bourg se compose comme suit :**

**Les élus :**

- Guillaume Fauvet (Président du CCAS)
- Valérie Feraud (Vice-présidente du CCAS)
- Marc Boileau
- Robert Fontaine
- Roger Maccard
- Isabelle Messina
- Alain Rousseau

**Les personnalités :**

- Michelle Reynier (représentante du Club Amitié Rencontre)
- Claude Toussaint (représentant de la coordination des personnes handicapées)
- Martine Robin (représentante du Point Info Emploi)
- Solange Michel (représentante de l'Union Départementale des Associations Familiales)
- Marie-Françoise Hegoburu (personne qualifiée)
- Claude Gerbel (président de l'ADMR)

2 / Jessica Marini — 04 74 24 45 56 — n.regragui@stdenislesbourg.fr

## Jeunesse



**Aides au BAFA**

Le Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) en accueils collectifs de mineurs est un diplôme non professionnel délivré à l'issue d'une formation payante, dispensée par un organisme habilité par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. Ce diplôme permet aux jeunes de trouver du travail en animation de groupes d'enfants, en centre de loisirs...

Le CCAS souhaite encourager les jeunes de Saint-Denis à passer ce diplôme. Pour cela, une aide financière peut être allouée.

En contrepartie, le jeune qui a reçu une aide du CCAS s'engage à effectuer un certain nombre d'heures en tant qu'animateur au sein de Pôle Pyramide.

**Parrainage d'étudiants effectuant un cursus à l'étranger**

Le parrainage a pour but d'apporter une aide financière, au prorata de la durée de la formation, à l'étudiant organisant ses études ou un stage à l'étranger pour une durée déterminée de 6 mois au minimum. Cette aide financière s'accompagne d'un suivi personnalisé par un référent ou par un des membres du conseil d'administration du CCAS. En échange, l'étudiant

apportera la connaissance d'une autre culture, d'un autre système scolaire... qu'il partagera avec les habitants de la commune, les collégiens, les lycéens...

**Bourse au permis de conduire**

L'objectif est d'apporter une aide financière aux jeunes de la commune âgés de 17 à 25 ans.

Le dispositif consiste dans la prise en charge par la commune d'une partie du coût du permis de conduire en échange de 60 heures d'activité bénévole d'intérêt collectif.

Une convention a été passée avec Patou Bresse Revermont, auto-école de la commune, ainsi qu'avec Pôle Pyramide, l'ACS et la MARPA, associations partenaires de cette opération.

**À noter**

Le jeune devra présenter un projet professionnel motivé devant la commission du CCAS afin de bénéficier de cette aide financière.

Après étude du dossier, si le CCAS accorde cette aide, un contrat est signé entre le CCAS, le jeune, l'auto-école et l'association qui l'accueillera pour ses 60 heures de bénévolat.

4 / Jessica Marini — 04 74 24 45 56 — n.regragui@stdenislesbourg.fr

## Mobilité



**Titres de transport (bus)**

**Objectif**

Permettre aux personnes de la commune d'utiliser les transports en commun, afin de faciliter leur insertion tant sociale que professionnelle (sous condition de ressources).

**Plusieurs aides possibles**

- Prise en charge de l'abonnement annuel
- Prise en charge partielle des abonnements mensuels
- Prise en charge partielle des carnets de titres de transport
- Prise en charge partielle de la carte OÙRA pour les scolaires

**Taxis**

Le CCAS peut attribuer des carnets de « tickets » pour un transport en taxi du domicile de la personne à l'endroit de son choix (médecin, coiffeur...).

**Objectif**

Permettre aux personnes de 65 ans et plus, ou en situation de handicap reconnu et ayant des difficultés pour se déplacer (soit éloignement des lignes de bus ou problèmes physiques) d'utiliser des taxis (sous condition de ressources).

**Transport solidaire**

Le CCAS, la MACIF et la CARSAT ont financé l'acquisition par Pôle Pyramide d'un véhicule adapté.

Ce véhicule est destiné au transport des personnes âgées de plus de 60 ans et des personnes à mobilité réduite. Il permet à ces personnes de se déplacer, momentanément ou définitivement, d'accéder aux activités proposées par le réseau associatif communal, aux sorties sociales ou culturelles de la commune, ainsi qu'aux sorties d'accès aux droits et devoirs du citoyen. Ce transport est réalisé par des chauffeurs bénévoles.

**À noter**

Ce service vient compléter et non pas remplacer les solidarités amicales et familiales déjà existantes et ne se fait pas au détriment des artisans et services existants sur l'agglomération.

Jessica Marini — 04 74 24 45 56 — n.regragui@stdenislesbourg.fr / 7

## Personnes âgées



**Portage de repas à domicile**

Le CCAS apporte une participation au portage de repas livré par le restaurant Bon Accueil avec qui une convention a été signée.

**Plan canicule et plan grand froid**

Comme chaque année, le CCAS met en place le plan canicule et le plan grand froid qui ont pour but de veiller sur les personnes handicapées, âgées et isolées. Ce plan déclenché par le préfet lors de périodes de très forte chaleur (du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre) ou de périodes de grand froid (du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars), vise à surveiller et prodiguer des conseils auprès des personnes fragiles.

Si vous êtes résident de la commune, que vous avez plus de 65 ans, ou plus de 60 ans et êtes reconnu inapte au travail ou handicapé, pensez à vous inscrire.

L'inscription est volontaire et confidentielle. Elle est à faire par la personne concernée ou par un tiers (représentant légal, intervenant médico-social, entourage, parent, ami).

Une fois cette formalité réalisée, les agents de la mairie et/ou les élus prendront contact avec vous, afin de s'assurer de votre état de santé et vous apporter, si besoin, une aide adaptée.

Cette procédure vient en plus de l'aide apportée par vos proches ou aidants.

Vous trouverez les formulaires d'inscription sur le site internet de la commune, ainsi qu'à l'accueil de la mairie ou encore au centre social Pôle Pyramide.

**Lutte contre l'isolement des personnes âgées de plus de 60 ans**

L'objectif de l'action est de permettre à des personnes isolées de retrouver des liens sociaux par le biais du portage d'un repas avec les résidents de la MARPA Le Chênevière.

Cette action permet également à la MARPA d'être reconnue par les personnes âgées de la commune comme un lieu d'accueil convivial. Afin d'aider les personnes âgées isolées à sortir de chez elle, le CCAS propose une prise en charge d'une partie du coût du repas à la MARPA pendant une durée définie.

**Personnes âgées de plus de 77 ans**

Une fois par an, les personnes de 77 ans et plus de la commune ont le choix entre :

- Le repas d'automne
- Un colis de Noël
- Deux repas « découverte » à la MARPA

**Rencontre festive**

Un après-midi festif est organisé une fois par an pour les plus de 75 ans.

Cette manifestation permet aux personnes âgées de se retrouver pour un goûter et de profiter d'une animation en lien avec le projet artistique et culturel annuel de la commune.

**Célébrons nos centenaires**

**Nouveauté 2019 !**

Pour les personnes célébrant leur 100<sup>e</sup> anniversaire et qui ont envie de le fêter, le CCAS se propose d'organiser avec eux une manifestation à leur image, soit chez eux, soit à la salle de fêtes.

Jessica Marini — 04 74 24 45 56 — n.regragui@stdenislesbourg.fr / 5

## > CIS Seillon

Un an déjà

Né de la fusion des CPINI (centres de première intervention non intégrés) de Saint-Denis et de Péronnas, le CIS (centre d'incendie et de secours) Seillon a vu le jour le 1<sup>er</sup> juillet 2018. Retour sur cette première année.

« Nous avons réalisé plus de 600 interventions, explique le lieutenant Bertrand Girod, chef de centre. Nous sommes très actifs en ce qui concerne l'aspect opérationnel. L'objectif du rapprochement des deux CPINI était de bénéficier d'un centre de secours dimensionné pour intervenir dans tout le secteur sud de l'Agglo. On peut dire que cette fusion s'est faite dans de bonnes conditions parce qu'elle a tiré parti de l'adhésion de tous : élus, sapeurs-pompiers, sans oublier le Service départemental d'incendie et de secours dont le soutien est très fort. Maintenant, il faut que chacun trouve sa place, que ça se construise, que ça évolue... Parce que les attentes sont très fortes. Même si tout le monde a fait ce qu'il fallait pour se mettre à niveau, nous devons continuer à nous former et monter en compétences pour intervenir sur un incendie. Actuellement, nous ne pouvons nous positionner qu'en soutien d'intervention sur un feu. L'effectif est en train d'évoluer et de nombreuses personnes ont déjà déposé une candidature pour nous rejoindre. Concernant les équipements, nous sommes armés et notre CIS répond à ce qui était attendu en termes de matériels. Nous commençons à collaborer avec les centres voisins (Saint-Rémy, Buellas, et même Bourg) et des manœuvres communes sont organisées. Le CIS compte désormais 40 sapeurs-pompiers et quatre véhicules. En ce qui concerne nos interventions, nous répondons à ce qui était fixé que ce soit en termes de délai ou de disponibilité opérationnelle. Le bilan est donc plus que satisfaisant. »



### > Les chiffres clés

- 40 pompiers + 7 en 1 an
- + de 600 interventions en 10 mois

## > Ecole des Vavres

Une structure de jeux pour les tout-petits a été installée



À l'école des Vavres, il n'y avait pas de structure de jeux adaptée aux tout-petits. L'espace de jeux existant n'était accessible qu'aux plus grands.

Pour des raisons budgétaires, l'installation de cette nouvelle structure de jeux n'avait pas été possible l'an dernier.

C'est la société Compan qui a assuré l'installation de la structure,

ainsi que la pose d'un sol souple obligatoire.

L'intervention s'est faite sur site occupé, fin mai, et tout cet espace a été sécurisé le temps des travaux pour que les enfants ne puissent pas y accéder.

Le coût de l'installation de cette nouvelle structure est de 16 000 € HT, tout compris.



### > Élections européennes

Les élections européennes qui se sont tenues dimanche 26 mai ont vu le Rassemblement national l'emporter (23,31 %) en France, devant les listes de La République en marche (22,41 %), EELV (13,47 %), Les Républicains (8,48 %), La France insoumise (6,31 %) et PS-Place Publique (6,19 %).

La participation atteint 50,12 %; elle est en nette hausse par rapport aux précédentes échéances européennes.

### > À Saint-Denis-lès-Bourg

Taux d'abstention : 46,31 %

- Renaissance (LREM-MODEM) : 27.89 %
- Rassemblement national : 18.15 %
- Europe écologie : 16.08 %
- UDC : 10.16 %
- Envie d'Europe écologie et sociale : 7.11 %
- La France Insoumise : 4.15 %
- Debout la France - CNIP : 3.68 %
- Les Européens : 2.88 %
- Liste citoyenne du printemps européen : 2.79 %
- Pour l'Europe des gens, contre l'Europe de l'argent : 1.78 %
- Parti animaliste : 1.69 %
- Urgence écologie : 1.14 %
- Ensemble pour le Frexit : 0.80 %
- Lutte ouvrière : 0.59 %
- Patriotes et gilets jaunes : 0.42 %
- Alliance jaune : 0.34 %
- Parti fédéraliste européen : 0.08 %
- Les oubliés de l'Europe : 0.08 %
- Décroissance 2019 : 0.04 %

## > Bruit

Respectez les horaires !



L'arrêté municipal du 15 décembre 2003 réglemente le bruit sur la commune de Saint-Denis-lès-Bourg. Les travaux de bricolage ou de jardinage utilisant des tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies, pompes d'arrosage ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

## > Sècheresse

Mise en place de mesures de restriction d'eau



La recharge automnale et hivernale des nappes d'eau souterraines n'ayant pas été satisfaisante, le département de l'Ain a été placé en situation de « vigilance » sécheresse pour les eaux souterraines, dès le 15 mars dernier.

En conséquence, le préfet a décidé :

- de placer le secteur « Dombes - Certines » (eaux souterraines) en situation d'« alerte »
- de maintenir le reste des eaux souterraines du département de l'Ain en « vigilance »

La situation d'alerte conduit, dans les communes concernées, à l'instauration de mesures de limitation ou d'interdiction des prélèvements et de l'utilisation de l'eau.



## > Du côté de la Médiathèque

### > Horaires d'été

Du 8 juillet au 31 août, la médiathèque ouvrira :

- Le mardi de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h 30
- Le mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30
- Le vendredi de 16 h à 18 h 30

Il n'y aura plus de permanence le samedi matin.

### > Prochain club lecteurs

Samedi 6 juillet à 9 h 30

## ♥ COUP DE CŒUR LECTURE ♥



- ▷ par Fabienne Champet
- ▷ Une fille de... Jo Witek, D'une seule voix, Actes Sud Junior, 2017
- ▷ Roman pour adolescents

Être une fille de... prostituée !

Pas évident à porter tous les jours ! Le quotidien ressemble à un défilé d'hommes qui passent et s'en vont dans la vie de sa mère, ou aux copines de même métier qui fument, boivent et discutent dans la cuisine, aux moqueries à l'école, aux risques que ce métier amène pour sa mère, mais aussi pour elle... Pour échapper à tout ça, Hanna court. C'est sa manière à elle d'échapper à ce quotidien honteux, lourd à porter, lourd de sens. Courir, ça la rend plus légère et en même temps plus forte pour affronter la vie, car oui, elle sera toujours une fille de...

Renseignements et inscriptions  
Médiathèque L'Odyssee - Tél. : 04 74 24 45 43  
mediatheque@stdenislesbourg.fr  
<http://bib-stdenislesbourg.dnsalias.net:81>

## État civil

### Mariages

Steven BOISSON et Marie CHAMONAZ (06/04), Adnan TARWATE et Imène DJERBIR (13/04).

### Naissances

Elyanna HOUMADI (23/03), Tinohé RAY BREVET (24/03), Karim YOUSFI (29/03), Louis-Vann DANJEAN (30/03), Arthur BONAZ (31/03), Nahel FONTAINE (15/04), Rafaël GAWEDA (21/04), Valentin GOYON (21/04), Vénérand CELLIER (23/04), Fares GHAZOUANI (23/04), Yacine AFRINE (25/04), Étienne MATEUS EZEQUIEL (28/04), Luce RONGEAT (02/05), Nélio WIACEK (14/05), Elizio NICOD (18/05), Jean de la FOUCHARDIERE (19/05), Lorenzo DA SILVA (20/05).

### Décès

Gerda MARTIN (6/04), Yvonne BIANCHET veuve COLOT (13/04), Monique CHATELIER (21/04), Monique ROCA (06/05), Raymond THEVENIN (06/05), Gérard ANTRIEUX (07/05), Daniel JOVER (12/05).

Journal d'information municipal édité par la Mairie de Saint-Denis-lès-Bourg. Directeur de la publication : Christophe Darget-Lacoste - Rédaction : Gwenaëlle Le Goff-Viard - Mise en page : Made in Com by Hervé Goyard (Bourg-en-Bresse) - Impression : Imprimerie Poncet - Tirage : 3 100 ex. - Crédits photographiques : mairie de Saint-Denis, associations, Jean-Paul Thouny - Distribution : Frédéric Hiernaux  
Ce journal est imprimé sur un papier recyclé.



## > Inauguration du nouveau module du skate park

Samedi 4 mai, le nouveau module du skate park a été inauguré en dépit de la grosse averse qui a eu lieu une heure avant. Les démonstrations prévues n'ont pu avoir lieu, car le module était mouillé, ce qui aurait rendu dangereuse son utilisation.

Axel, membre du CMJ, a pris la parole : « c'est un honneur pour moi de faire cette inauguration avec le CMJ et le CME. Le city est un lieu très fréquenté où nous nous retrouvons souvent avec les copains... »

Le CME et le CMJ avaient invité les adultes (élus et population) à participer à des tournois de foot et de basket interrompus par une nouvelle averse, ce qui a permis à tous d'aller se désaltérer.

Les parents des jeunes, les élus et Guillaume Fauvet étaient présents.



Inauguration de la 2<sup>e</sup> rampe du skate park.

## Retour en images...



Cérémonie de la commémoration du 8 mai



Inauguration du parc des Vavres



Stage de cascades et combats scéniques organisé par La Matsnie du Chevalier Bragon au profit de l'association Orphopolis



Des figures très 'stylées' au nouveau module du skate park.

## > Exposition Dionys'Arts : Appel à projets

Dans le cadre du PTEAC dont le thème cette année est « Les Dionys'Arts et l'espace », en lien avec les 50 ans du premier pas sur la lune, la mairie met en place une exposition qui aura lieu les 16 et 17 novembre prochains à différents endroits de la commune.

L'objectif de ce week-end est de mettre en avant les talents des habitants de Saint-Denis-lès-Bourg. Quel que soit l'art que vous pratiquez : peinture, sculpture, photo, couture, musique... venez partager vos œuvres avec les habitants.

Des réalisations en rapport avec le thème seraient un plus, mais il n'y a pas d'obligation.

Si vous souhaitez participer, faites vous connaître auprès de la mairie, soit en laissant votre nom et votre spécialité à l'accueil, soit par mail en spécifiant « Exposition des Dionys'Artistes » dans le sujet.

Nous vous espérons nombreux pour que vivent les arts à Saint-Denis-lès-Bourg.

## Agenda

### JUIN

- **Samedi 15**  
19 h 30 — Gala de fin d'année M'Danse — salle des fêtes
- **Vendredi 21**  
20 h 30 — Conférence Ain Nature et Santé — La Ferme
- **Samedi 22**  
Fédéral Bouliste — Comité Bouliste de l'Ain
- **Dimanche 23**  
Fédéral Bouliste — Comité Bouliste de l'Ain
- **Vendredi 28**  
17 h — Fête des écoles au Pré Joli — Gymnase Saint-Denis et terrain stabilisé

### JUILLET

- **Samedi 20**  
VOGUE : pétanque, repas, feu d'artifice, bal, fête foraine — Comité des fêtes
- **Dimanche 21**  
Course pédestre enfants et adultes — Saint-Denis Rando Cyclo  
Fête foraine, repas — Comité des fêtes  
Course cycliste Saint-Denis Cyclisme

### Lundi 22

- Challenge André Mirmand — La Boule joyeuse

### AOÛT

- **Mardi 6**  
9 h — 12 h 30 & 16 h — 19 h  
Dons du sang — salle des fêtes
- **Lundi 19**  
Tournoi open — Tennis club — Saint-Denis Buellas (du 19 août au 1<sup>er</sup> septembre)
- **Samedi 31**  
13 h 30 — Concours de Pétanque loisir — stade OSD

### SEPTEMBRE

- **Samedi 7**  
9 h — Forum des associations — salle des fêtes
- **Samedi 14**  
9 h 30 — But d'honneur — La Boule joyeuse  
16 h — Randonnée de l'espoir Buellas  
Repas — Donneurs de sang
- **Vendredi 20**  
20 h 30 — Conférence Ain Nature et Santé — La Ferme

### À retenir

Samedi 5 octobre  
Balade communale  
Départ de la salle des fêtes à 14 h

### Zoom agenda

**La Vogue**  
La traditionnelle vogue de Saint-Denis se tiendra le week-end des 20 et 21 juillet. Organisée par le Comité des fêtes, elle réjouira petits et grands. Au programme : pétanque, repas, feu d'artifice, bal, fête foraine... sans oublier les courses pédestres et la course cycliste. N'hésitez pas ! Venez nombreux !

### Zoom agenda

#### Don du sang : des besoins au quotidien

Secours d'urgence, interventions chirurgicales, maladies du sang, cancers... Les besoins en produits sanguins sont quotidiens et ont fortement augmenté au cours des quinze dernières années.

Venez donner votre sang : mardi 6 août à la salle des fêtes, de 9 h à 12 h 30 et de 16 h à 19 h.



[www.stdenislesbourg.fr/Calendrier-des-fetes](http://www.stdenislesbourg.fr/Calendrier-des-fetes)